

## HONORAIRES DE LOCATION

### Honoraires Locataires:

- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DE DOSSIER, DE REDACTION DE BAIL
  - ✓ 12 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
- FRAIS D'ETAT DES LIEUX
  - ✓ 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable

### Honoraires Propriétaires avec Mandat de GESTION :

- HONORAIRES D'ENTREMISE, DE NEGOCIATION ET DE COMMERCIALISATION
  - ✓ 3,00 % TTC (2.50 % HT) maximum du loyer annuel hors charges jusqu'à 115 m<sup>2</sup> de surface habitable
  - ✓ Gratuité à partir de 115 m<sup>2</sup> de surface habitable
- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DE DOSSIER, DE REDACTION DE BAIL
  - ✓ 12 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
- FRAIS D'ETAT DES LIEUX
  - ✓ 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable

**L'ensemble des honoraires ne pourra excéder un mois de loyer hors charges**

### Honoraires propriétaires sans Mandat de GESTION :

- HONORAIRES D'ENTREMISE, DE NEGOCIATION ET DE COMMERCIALISATION à la charge exclusive du bailleur
  - ✓ 6,00 % TTC (5,00 % HT) maximum du loyer annuel hors charges
- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DE DOSSIER, DE REDACTION DE BAIL
  - ✓ 12 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
- FRAIS D'ETAT DES LIEUX
  - ✓ 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable

**L'ensemble des honoraires ne pourra excéder un mois et demi de loyer hors charges**

*Les honoraires sont dus à la signature du bail*

## HONORAIRES DE GESTION

### GESTION :

- Gestion / Prestations courantes
  - ✓ 5,50 % HT (6,60 % TTC) sur les sommes encaissées pour un loyer mensuel charges comprises de < 2.000,00 €
  - ✓ 5,00 % HT (6,00 % TTC) sur les sommes encaissées pour un loyer mensuel charges comprises > à 2.000,00 €
  - ✓ 0.25 point HT de majoration en location meublée
  - ✓ 8,33 % HT (10,00 %TTC) pour les parkings et caves
- Assurance Garantie Loyers Impayés **2.50 % TTC** sur les loyers charges comprises
- Gestion/Prestation supplémentaires à la demande expresse du mandant : tarif en vigueur annexé au contrat de gestion revu périodiquement

## HONORAIRES DE TRANSACTION TTC à la charge de l'ACQUEREUR\*

*\*les honoraires s'expriment en % du prix net vendeur*

### PRIX DE VENTE

- Mandat exclusif « BY ORPI »
- Mandat simple
- Annexe seule (cave/parking/autre...)

### HONORAIRES EN % TTC

**2,5% TTC\*** avec un minimum de 8.000€ TTC et maximum de 35.000€ TTC  
(Hors murs, terrain à bâtir, immeuble en plein propriété - sans plafonnement)

**3% TTC** avec un minimum de 8.000€ TTC

**Forfait de 2.000€ TTC**

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial*

### Honoraires au 01 01 2021

AGENCE MARTIN ORPI, 8-10 Avenue Victor Cresson, 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Société par Actions Simplifiée, au capital de 40.000 Euros – RC NANTERRE B 572 145 712 00012

Carte professionnelle numéro 92 / A / 0294, délivrée par la sous-préfecture d'ANTONY

Caisse de Garantie : GALIAN, 89, rue de la Boétie, 75008 PARIS /Garantie Financière accordée en transaction immobilière : 500.000 €, Garantie Financière accordée en Gestion immobilière : 500.000 €

Toute prestation de service doit faire l'objet, dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix, de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25 € (TVA comprise) Pour les prestations dont le prix est inférieur à 25 €TTC, la délivrance d'une note est facultative, mais celle-ci doit être remise au client s'il la demande.